



**Commission de l'attractivité, du développement
du département et des relations institutionnelles**

**615 - Coopération transfrontalière,
européenne et internationale**

**Proposition de "Déclaration d'intention commune"
de coopération entre le Land de Bavière, le
Parlement Européen et le Département du Bas-Rhin**

Rapport n° CD/2017/048

Service Chef de file :

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental d'adopter le principe d'une "Déclaration d'intention commune" de coopération avec le Land de Bavière et le Parlement Européen dans les domaines des politiques éducatives, de la promotion de la citoyenneté et des lieux de mémoire, et de donner délégation à la Commission Permanente pour en approuver les termes.

Le Département du Bas-Rhin a été approché, par l'entremise de M. François BRUNAGEL (chef du protocole du Parlement Européen à la retraite et Président d'honneur de l'Union Internationale des Alsaciens), par le Land de Bavière pour mettre en place un partenariat tripartite, associant également le Parlement Européen, visant à favoriser les coopérations Bavière/Bas-Rhin au bénéfice des jeunes citoyens et de leurs formateurs.

L'initiative de ce projet revient à l'ancien député européen bavarois Bernd POSSELT.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles (réunie le 11 septembre 2017) a émis un avis favorable à la signature d'une « Déclaration d'intention commune » préalable à la finalisation d'une convention de coopération en bonne et due forme.

Ce projet de convention vise à proposer des actions concrètes (projets communs, visites de sites, excursions scolaires, formations, etc) à développer, en s'inspirant notamment du plan « actions éducatives et collèges » et en mobilisant les acteurs du territoire: Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) de Strasbourg, Parlamentarium, Mémorial Alsace-Moselle, camp du Struthof, établissements scolaires, etc...

Ce projet de convention partenariale devrait être finalisé au printemps 2018 et proposé à l'approbation lors d'une prochaine réunion de la Commission Permanente.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Départemental, statuant sur proposition de son président, décide du principe d'une "Déclaration d'intention commune" de coopération avec le Land de Bavière et le Parlement Européen et de donner compétence à la Commission Permanente pour approuver les termes d'une future convention de partenariat tripartite.

Strasbourg, le 10/10/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY